



# ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par :  
Nathalie Berthon  
Délégation académique aux arts et à la  
culture

[nathalie.berthon@ac-paris.fr](mailto:nathalie.berthon@ac-paris.fr)

Paris, le 23 juin 2021

La Déléguée académique aux arts et à  
la culture,

à

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement des collèges publics et  
privés sous contrat

## RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE PARIS

### CHANCELLERIE DES UNIVERSITÉS

En Sorbonne  
47, rue des Écoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

### ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

## Objet : Opération *Collège au cinéma* 2021-2022

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance les modalités de fonctionnement du dispositif ***Collège au cinéma*** pour l'année scolaire 2021-2022.

Ce dispositif, initié par le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée (CNC), et piloté par un comité auquel participent ses financeurs, que sont la Ville de Paris, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Île-de-France et le Rectorat de Paris (DAAC), est coordonné par l'association des *Cinémas Indépendants Parisiens* (CIP).

Ce dispositif a concerné en 2020-2021, avec des propositions adaptées à la situation sanitaire, telles que des interventions dans les classes, de nouveaux documents en ligne, le concours *Dessine ta salle de cinéma*, 100 établissements, 454 professeurs, 10 319 élèves et 406 classes.

Associant enseignants et professionnels du cinéma, il a pour objectif de faire acquérir aux collégiens une culture cinématographique qui leur permette de replacer les œuvres dans leur contexte historique et esthétique, d'en cerner les enjeux et de faire évoluer leur regard sur des cinématographies méconnues ou connues.

La participation à *Collège au cinéma* s'inscrit dans la mise en œuvre de l'axe artistique et culturel du projet d'établissement et de la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves. Le dispositif peut être complété par des projets en partenariat avec des salles de cinéma, des artistes, des professionnels et donne aux équipes pédagogiques la possibilité de mener des actions interdisciplinaires, notamment dans le cadre de l'enseignement transversal d'Histoire des arts.

*Collège au cinéma* fait partie des dispositifs identifiés, à sélectionner dans l'entrée « Projets artistiques et culturels » de l'application ADAGE, au moment de la campagne annuelle de recensement, dont la première fut lancée cette année.

Vous trouverez ci-après la charte nationale des dispositifs d'éducation à l'image rédigée par le CNC :

<https://www.cnc.fr/documents/36995/1118512/Ma+classe+au+cinema.pdf/0e0e394e-ea8a-e619-3fe3-1c0915fa503f>

Suite à la pandémie de Covid-19, la coordination, en lien avec ses partenaires institutionnels et professionnels mettra tout en œuvre pour garantir la sécurité sanitaire de tous, en appliquant les restrictions qui pourraient s'imposer et en adaptant l'organisation des projections à la situation du moment.

## CANDIDATURE

Le dispositif est ouvert à tous les niveaux d'enseignement en collège. Plusieurs classes d'un même établissement peuvent faire une demande d'inscription dans la limite de 8 classes par établissement.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au COVID-19, le nombre de classes inscrites pourra être réduit par la coordination.

Lorsque plusieurs classes d'un même établissement participent à l'opération, il est indispensable de nommer un **coordinateur, qui sera l'interlocuteur unique des CIP pour l'organisation des séances**, prenant en compte les contraintes d'emploi du temps des classes inscrites, la diffusion des informations et documents à chaque professeur inscrit au dispositif et les éventuelles difficultés rencontrées, et fera le lien entre le principal et l'administration de l'établissement.

A l'issue de la période d'inscription, chaque établissement sera informé du nombre de demandes qui pourront être satisfaites, dans le cas où le nombre total de demandes dépasserait, au niveau académique, la capacité d'accueil du dispositif. Le choix des classes sera alors décidé sous la responsabilité du chef d'établissement, qui veillera à s'assurer du juste équilibre de la fréquentation de ce dispositif par les élèves au cours de leur scolarité.

**Nous vous rappelons que les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site internet des *Cinéma Indépendants Parisiens* ([cip-paris.fr](http://cip-paris.fr)) et qu'aucune candidature ne pourra être traitée hors cette transmission en ligne.**

**Vous trouverez une fiche de candidature en ligne disponible sur le site [www.cip-paris.fr](http://www.cip-paris.fr) que vous pourrez remplir à partir du mercredi 25 août et jusqu'au lundi 6 septembre 2021, 16h inclus.**

## PROGRAMMATION

**Toutes les classes inscrites s'engagent à voir tous les films en salle de cinéma :** la candidature au dispositif, en connaissance de cette programmation, vaut donc pour acceptation.

La programmation est de trois films par cycle :

· Pour le cycle 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> :

***La Flèche brisée*** de Delmer Daves - 1950 – couleurs – 1h29 - VOSTF

***Parvana*** de Nora Twomey - 2017 – couleurs – 1h34

***Tomboy*** de Céline Sciamma – 2011 – couleurs – 1h22

· Pour le cycle 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> :

***Persepolis*** de Marjane Satrapi – 2007 – noir et blanc – 1h35

***Les Glaneurs et la glaneuse*** d'Agnès Varda – 2000 – couleur – 1h22

***Haute Pègre*** d'Ernst Lubitsch – 1932 – noir et blanc - 1h23 - VOSTF

Les projections auront lieu dans la mesure du possible dans une salle située à proximité du collège. Le contact sera établi en temps utile par l'association des **Cinéma Indépendants Parisiens**.

## MODALITES FINANCIERES

Suite à l'interpellation portée par l'ensemble des cinémas, partenaires des dispositifs scolaires d'éducation à l'image *Mon Premier Cinéma*, *Ecole et cinéma* et *Collège au cinéma*, auprès de la Ville de Paris, la Direction des affaires culturelles d'Ile-de-France et de l'académie, **le prix des places est fixé à 3€ par élève et par film**, soit une participation de 9€ pour l'année scolaire (gratuit pour les enseignants et les accompagnateurs), **hormis pour les établissements relevant de l'Education prioritaire, pour lesquels le tarif demeure de 2,50€ par élève et par film** soit une participation de 7,50€ pour l'année scolaire.

A l'issue des inscriptions, un appel de fonds sera adressé au service gestionnaire du collège et le paiement devra être fait aux Cinémas Indépendants Parisiens, 135, rue Saint-Martin, 75004 Paris, par chèque ou par virement bancaire, à réception de l'appel de fonds, et impérativement avant le 1er décembre 2021.

## DOCUMENTATION

Chaque enseignant reçoit les dossiers pédagogiques sur les films au programme. Le dossier maître est complémentaire de la formation sur les films, il est conçu pour permettre aux enseignants de travailler sur avec leurs élèves et ainsi de les préparer à la projection. Chaque élève reçoit un document spécifique de quatre pages comportant synopsis, fiche technique et artistique, ainsi que quelques éléments d'analyse du film, distribué par les enseignants.

Ces documents pédagogiques conçus par le CNC, concernant les films programmés, **seront mis à la disposition des enseignants lors des formations d'octobre (pour les documents du 1<sup>er</sup> trimestre) et vous seront envoyés par voie postale dans les établissements (pour les documents du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre).**

## FORMATION CONTINUE LIÉE AU DISPOSITIF

Les formations associées au dispositif *Collège au cinéma* feront l'objet d'une inscription individuelle par l'enseignant demandeur. A cet effet, une campagne spécifique d'inscription nommée Collèges et Lycées au cinéma sera ouverte sur la plateforme GAIA du **mardi 31 aout au dimanche 12 septembre 2021**. Il appartiendra donc à tout enseignant ayant sollicité l'inscription de l'une ou plusieurs de ses classes auprès des Cinémas Indépendants Parisiens de compléter cette demande par une inscription individuelle au dispositif de formation. Cette inscription sera ensuite proposée à la validation du chef d'établissement du 13 au 19 septembre 2021. Les enseignants retenus seront ensuite convoqués aux différentes sessions de formation par la DAFOR, Délégation Académique à la Formation.

S'agissant du dispositif *Collège au cinéma*, deux modules de formation seront proposés :

- le module destiné aux classes de 6ème et de 5ème,
- le module destiné aux classes de 4ème et de 3ème.

Selon le niveau des classes inscrites auprès des Cinémas Indépendants Parisiens, l'enseignant veillera à choisir le ou les modules de formation correspondant(s) dans GAIA.

Ces nouvelles modalités ne modifient en rien l'architecture globale des dispositifs, ni le public visé.

Ce stage est organisé en deux temps :

a) Projections et études des films au programme :

- **lundi 18 octobre (8h30 – 17h), au Forum des images (1<sup>er</sup>) 6/5**
- **mardi 19 octobre (8h30 - 12h), au cinéma le Balzac (8<sup>e</sup>) 4/3**
- **jeudi 21 octobre (8h30 – 12h), au cinéma le Balzac (8<sup>e</sup>) 6/5**
- **vendredi 22 octobre 2021 (8h30 - 17h), au Forum des images (1<sup>er</sup>) 4/3**

b) Formation thématique, focus sur une question de cinéma : **1<sup>er</sup> trimestre 2022**.

Il est indispensable qu'au moins un enseignant par classe inscrite ainsi que le coordinateur du dispositif dans le collège suivent cette formation qui a pour objectif d'aider les équipes pédagogiques à aborder les films avec leurs élèves quant à

l'analyse filmique, l'approche historique et esthétique. Les enseignants ont la charge d'assurer un accompagnement pédagogique des projections, en amont et en aval.

**Si les conditions sanitaires obligeaient à mettre en place une jauge réduite dans les salles, nous serions conduits, comme cette année, à retenir en priorité les coordinateurs et les enseignants dont ce serait la première inscription.**

**De même, et là encore, comme nous avons pu le faire cette année pour la session thématique, nous avons aussi envisagé l'éventualité d'un remplacement des formations habituellement en salle de cinéma, par une proposition alternative à distance. La coordination tiendra informés les établissements scolaires dès que possible.**

## ACCOMPAGNEMENT CULTUREL

Les *Cinémas Indépendants Parisiens* (CIP) proposent différents types d'accompagnements destinés aux élèves parisiens : des interventions en classe qui permettent de compléter la découverte des films au programme grâce à des rencontres et échanges avec des professionnels du cinéma, l'immersion dans des festivals parisiens dans le but d'initier les élèves aux différentes formes cinématographiques, des visites de cabines, les Ateliers Expériences de cinéma et des Résidences d'artistes qui leur permettent de tenter une première expérience de pratique artistique.

**Ces propositions d'accompagnement culturel se font sur inscription et dans la limite des places disponibles.**

Pour accompagner ce travail de formation du jeune public hors temps scolaire, chaque élève et chaque enseignant bénéficient d'une carte individuelle donnant accès à un tarif préférentiel de 5 € dans les salles de cinéma parisiennes partenaires du dispositif. Cette carte sera distribuée aux créneaux convenus en amont avec la coordination.

## OBLIGATION D'ASSISTER AUX PROJECTIONS RESERVEES

Il est rappelé que l'inscription engage à assister, avec toutes les classes inscrites, à la projection de tous les films et qu'il est obligatoire de prévenir la coordination, au moins 15 jours ouvrables à l'avance, en cas de report tout à fait exceptionnel de séance (dans la limite des places disponibles). Les professeurs sont responsables de la bonne conduite des élèves dans les salles de cinéma partenaires et s'engagent à veiller à leur encadrement durant les séances (chaque élève s'engage à respecter les lieux et les personnes qui les accueillent, ainsi qu'à ne pas perturber le bon déroulement des projections).

Merci de bien vouloir vous reporter à la charte d'engagement liée à la fiche d'inscription en ligne et de prendre en compte les éléments contribuant au bon déroulement des séances.

Pour toute question sur les inscriptions et l'accompagnement culturel, vous pouvez contacter Emmanuelle LIGERO au 01 44 61 85 54/ [emmanuelle.ligero@cip-paris.fr](mailto:emmanuelle.ligero@cip-paris.fr)

Nathalie Berthon

P.S. : Les brochures *Collège au cinéma 2021-2022* seront envoyées par courrier, par les CIP et seront également disponibles en ligne sur le site des CIP ([www.cip-paris.fr](http://www.cip-paris.fr)) et sur celui de l'académie (espace « Arts et culture DAAC », accessible depuis l'entrée « Action pédagogique »).